

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU MAYO LOUTI

PREFECTURE DE GUIDER

SECRETARIAT PARTICULIER



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

NORTH REGION

MAYO LOUTI DIVISION

DIVISIONAL OFFICE GUIDER

PRIVATE SECRETARIAT

AVIS DE CONSULTATION

N°01Bis/AC/RN/D42/CDPM/2023 du 23/05/2023

POUR L'EQUIPEMENT DE LA SOUS-PREFECTURE DE MAYO OULO, DEPARTEMENT DU MAYO LOUTI, REGION DU NORD

1. Objet de la Consultation

Dans le cadre de l'exécution des prestations en titre, le Préfet du Département du MAYO LOUTI, Maître d'Ouvrage Délégué et Autorité Contractante lance une consultation pour le compte du Ministère de l'Administration Territoriale.

2. Consistance des travaux

Les prestations attendues comprennent l'équipement de la Sous-Préfecture de MAYO OULO conformément au devis joint.

3. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est d'un (01) mois calendaire.

4. Allotissement

Sans objet

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : 10 000 000 (Dix millions) francs CFA TTC

6. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte à égalité des conditions, aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun.

7. Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget d'Investissements Publics (BIP) de la République du Cameroun de l'exercice 2023 sur la ligne d'imputation budgétaire : 57 07 164 01 471516 524118 373

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 5 du Dossier de Demande de Cotation, d'un montant de 200 000 (Deux cent mille) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Préfecture de GUIDER, Secrétariat Particulier, Téléphone : 222 39 51 14 / 222 39 51 01 dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier peut être obtenu auprès du Secrétariat Particulier de la Préfecture de GUIDER, Téléphone : 222 39 51 14 / 222 39 51 01 dès publication du présent avis par voie de presse écrite (*JDM, Cameroon-tribune*) et par voie d'affichage dans les locaux de ladite structure, contre versement d'une somme non remboursable de 15 000 (Quinze mille) francs CFA, payable au Trésor Public.

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Préfecture de GUIDER, Secrétariat Particulier, au plus tard le **15/06/2023 à 13 HEURES** et devra porter la mention:

Avis de Consultation

N°01Bis/AC/RN/D42/CDPM/2023 du 23/05/2023

Pour l'équipement de la Sous-Préfecture de MAYO OULO, DEPARTEMENT DU MAYO LOUTI, Région du NORD

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Consultation.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de consultation.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions de la présente demande de cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou assurance agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) seul temps dans la salle de réunion de la Préfecture de GUIDER. L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le **15/06/2023 à 14 HEURES** précises, heure locale, par la Commission Départementale de Passation des Marchés.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

- **1^{ère} étape : Examen de la conformité des pièces administratives (Volume 1)**

Sous peine d'élimination, le Dossier Administratif doit contenir toutes les pièces authentiques et conformes énumérées dans le présent règlement de consultation.

Toutes les pièces requises doivent être datées de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

Toute fausse déclaration ou présentation d'une pièce falsifiée sont des motifs de rejet de l'offre sans préjudice des poursuites pénales éventuelles.

Seules les offres présentant un dossier administratif conforme seront évaluées financièrement.

2^{ème} étape : Évaluation de l'offre financière (Volume 2)

➤ Critères Éliminatoires

- Offre financière incomplète ;
- Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence du planning de livraison ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage Délégué attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel à la Demande de Cotation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés

16. Nombre maximum de lots

Sans Objet.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sur l'Avis de Consultation peuvent être obtenus auprès du Secrétariat particulier de la Préfecture de GUIDER.

« Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 »

Guider, le 23/05/2023

Le Préfet

(Maître d'Ouvrage Délégué),



Copie:

- ARMP/NO;
- DDMAP/ML ;
- CDPM/ML
- Affichage
- CHRONO ARCHIVE.